SOIXANTE-DIX-SEPTIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ Point 14.2 de l'ordre du jour provisoire

A77/13 14 mai 2024

Mise en œuvre de la résolution WHA75.11 (2022)

Rapport du Directeur général

1. En mai 2022, la Soixante-Quinzième Assemblée mondiale de la Santé a adopté la résolution WHA75.11, dans laquelle elle adresse un certain nombre de demandes au Secrétariat. Un rapport exposant la suite donnée par le Secrétariat à ces demandes a été soumis à la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé, en mai 2023. Ayant examiné ce rapport, la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé a adopté la décision WHA76(8) (2023), dans laquelle elle a prié le Directeur général de l'OMS de faire rapport à la Soixante-Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé, en 2024, par l'intermédiaire du Conseil exécutif à sa cent cinquante-quatrième session, sur l'application de la résolution WHA75.11 (2022). Le présent rapport expose la suite donnée par le Secrétariat à cette décision. À sa cent cinquante-quatrième session, le Conseil exécutif a examiné une version antérieure de ce rapport.

LE POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉSOLUTION³

Répercussions sur la santé

2. Au 29 février 2024, 30 755 victimes civiles, dont 10 675 morts et 20 080 blessés, avaient été recensées en Ukraine,⁴ bien que l'on s'attende à ce que le bilan réel soit beaucoup plus élevé. Le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays est estimé à 3,68 millions⁵ et 6,29 millions de réfugiés ont été recensés dans le monde.⁶ Selon la définition de l'Organisation des Nations Unies, 14,6 millions de personnes ont besoin d'aide humanitaire en 2024.⁷

¹ Document A76/12 ; voir également les procès-verbaux de la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé, troisième séance (section 2), quatrième séance, cinquième séance et sixième séance de la Commission A (en anglais seulement).

² Document EB154/16 ; voir également les procès-verbaux de la cent cinquante-quatrième session du Conseil exécutif, neuvième séance, section 2 (en anglais seulement).

³ Données en février 2024, sauf indication contraire.

⁴ Ukraine : protection of civilians in armed conflict (mise à jour de février 2024). Genève, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, 7 mars 2024 (https://ukraine.un.org/en/262581-protection-civilians-armed-conflict-%E2%80%94-february-2024, consulté le 17 avril 2024).

⁵ Matrice de suivi des déplacements de l'Organisation internationale pour les migrations (https://dtm.iom.int/ukraine, situation en décembre 2023, consulté le 17 avril 2024).

⁶ Operational Data Portal – Ukraine Refugee Situation. Genève, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, 2024 (https://data.unhcr.org/fr/situations/ukraine, situation au 14 mars 2024, consulté le 17 avril 2024).

⁷ Voir https://www.unocha.org/publications/report/ukraine/ukraine-humanitarian-needs-and-response-plan-2024-december-2023-enuk (consulté le 17 avril 2024).

- 3. En dépit des restrictions antérieures, l'accès direct aux données primaires sur la morbidité et la mortalité s'est considérablement amélioré, sauf dans les zones sous le contrôle militaire temporaire de la Fédération de Russie. L'analyse de 864 établissements de santé via le Système de surveillance de la disponibilité des ressources et services de santé (HeRAMS) a montré que 88 % des dommages causés aux infrastructures étaient liés aux conflits, principalement dans les régions du nord-est, de l'est, du sud-est et du sud. Dans des régions comme Kharkiv, Kyïv et Mykolaïv, plus de cas de dommages partiels ont été signalés que dans d'autres régions tandis qu'à Kharkiv, de même qu'à Donetsk, on recense un nombre considérable d'installations entièrement endommagées. ¹ En matière de personnel et de contraintes financières, le Service national de santé de l'Ukraine a recensé le départ d'environ 14 % du personnel de santé (ce qui équivaut à 89 000 professionnels de la santé) entre 2021 et 2022. ² Du fait de la guerre, le secteur de la santé ukrainien a subi des dommages à hauteur d'environ 1,4 milliard de dollars des États-Unis (USD), les centres de soins de santé primaires et les hôpitaux étant les infrastructures les plus touchées.³
- 4. D'après les données du système HeRAMS, des services de santé sexuelle et reproductive ainsi que des services de soins maternels et néonatals sont disponibles dans 89 % des établissements. Ces services ne sont toutefois pas toujours accessibles, en raison tout d'abord du manque de fournitures médicales et de ressources financières et humaines, et ensuite du manque de matériel médical et de formation du personnel.¹ L'indisponibilité des services de santé sexuelle et reproductive est particulièrement manifeste dans les oblasts de Kherson, Soumy, Ivano-Frankivsk, Lviv, Rivne et Jytomyr, plus proches de la ligne de front.⁴ En outre, les pourcentages d'indisponibilité et de disponibilité partielle des services de soins maternels et néonatals les plus élevés ont été recensés dans les régions de Donetsk (33 %) et de Kherson (51 %).
- 5. En octobre 2023, il a été rapporté que 36 % des ménages comptaient un membre atteint d'une maladie chronique. Sur ce total, 69 % rencontraient des problèmes pour accéder aux soins de santé. La plus grande partie des ménages (54 %) qui cherchaient à se faire soigner ont indiqué que le coût des médicaments était le principal obstacle auquel ils se heurtaient.⁵
- 6. Une évaluation des risques d'urgence radionucléaire a été instaurée au début de la guerre et est régulièrement mise à jour. En février 2024, le risque national global était considéré comme modéré à l'échelle nationale, principalement en raison d'incidents dus à des dommages collatéraux subis par des centrales nucléaires situées à proximité des zones de combats militaires actifs. L'Agence internationale de l'énergie atomique fournit régulièrement des informations actualisées sur la situation dans toutes les centrales nucléaires. ⁶ L'OMS est membre du Comité interorganisations d'intervention à la suite

¹ HeRAMS. Ukraine Status Update Report, May–October 2023: A comprehensive mapping of the operational status of the health system (https://www.who.int/publications/m/item/herams-ukraine-status-update-report-may-to-october-2023-en, consulté le 17 octobre 2024).

² Healthcare at War. Ukrainian Healthcare Center; avril 2023 (https://uhc.org.ua/en/2023/04/26/healthcare-at-war-eng/, consulté le 17 avril 2024).

³ Ukraine Third Rapid Damage and Needs Assessment (RDNA3): February 2022–December 2023. Washington DC, Groupe de la Banque mondiale, février 2024 (https://documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/documentdetail/099021324115085807/p1801741bea12c012189ca16d95d8c2556a, consulté le 17 April 2024).

⁴ UNFPA Regional Response to Ukraine Emergency: Situation Report #20, 1 July–31 August 2023 (https://www.unfpa.org/sites/default/files/resource-pdf/SitRep%2320_Sept_2023_Ukraine.pdf, consulté le 17 avril 2024).

⁵ Health needs assessment of the adult population in Ukraine: survey report, April 2023. Copenhague, Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, 2023 (https://iris.who.int/bitstream/handle/10665/372141/WHO-EURO-2023-6904-46670-70096-eng.pdf?sequence=1, consulté le 17 avril 2024).

⁶ Voir https://www.iaea.org/nuclear-safety-security-and-safeguards-in-ukraine (consulté le 17 avril 2024).

d'accidents nucléaires et radiologiques dirigé par l'Agence internationale de l'énergie atomique à l'échelle mondiale, qui a pour vocation d'agir de manière coordonnée en cas d'urgence.¹

L'incidence de l'hépatite A a été multipliée par quatre. En effet, 1050 cas ont été enregistrés en 2023, contre 281 en 2022. Entre le 16 octobre 2023 et le 1er janvier 2024, 427 cas d'hépatite A ont été signalés à Vinnytsia. L'épidémie a été contenue le 7 décembre 2023 et, depuis lors, une diminution du nombre de personnes hospitalisées et de nouveaux cas a été observée dans la région.² Le nombre de cas de rougeole dans le pays a été multiplié par cinq entre 2022 (11 cas) et 2023 (65 cas), et en janvier 2024, une épidémie de rougeole a sévi dans l'oblast d'Odeska. Les efforts déployés ont permis d'améliorerles taux de couverture de différents vaccins, y compris de la première et la deuxième dose de vaccin à valence rougeole, mais les niveaux de couverture n'ont pas atteint l'objectif de 95 % souhaité. De ce fait, une part importante des enfants demeure exposée au risque de contracter la maladie. Certaines régions, comme la ville de Kyïv et plusieurs oblasts de l'ouest, affichent des taux de vaccination relativement élevés, tandis que d'autres régions, en particulier des régions de l'est du pays, accusent un certain retard – jusqu'à 10 oblasts n'atteignent pas le seuil de couverture de 80 % pour les vaccins essentiels. L'épidémie de rougeole est toutefois maîtrisée, ce qui témoigne de l'efficacité des mesures mises en œuvre pour gérer cet enjeu de santé publique. Selon des informations fournies par la Fédération de Russie le 26 janvier 2024, aucun cas de maladie n'a été signalé dans les territoires sous le contrôle militaire temporaire de la Fédération de Russie.

Soutien de l'OMS à l'intervention humanitaire et sanitaire d'urgence

8. En Ukraine, l'OMS a continué de coordonner le Groupe sectoriel pour la santé (ci-après, le « Groupe sectoriel »). En 2023, 113 partenaires du Groupe sectoriel ont indiqué avoir apporté leur soutien à 1364 établissements de santé, desservant 7,6 millions de personnes dans 4231 villes et villages répartis dans 24 oblasts, selon les données enregistrées dans le tableau de bord en ligne du Groupe sectoriel. En 2024, l'intervention humanitaire en Ukraine s'est déplacée vers des zones situées dans les oblasts de l'est, du nord et du sud qui bordent la ligne de front, où les besoins sont les plus importants. Dans ce cadre, 3,8 millions de personnes ont bénéficié d'un soutien sur les plans sanitaire et humanitaire. En janvier et février 2024, 70 partenaires ont déclaré avoir atteint 689 258 personnes et soutenu 477 établissements de santé dans 901 villes et villages. Le Groupe sectoriel apporte son soutien aux partenaires pour la distribution de fournitures par l'intermédiaire de la plateforme de planification et de réponse aux demandes sanitaires, qui a traité 868 demandes en 2023.

Prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels et mesures destinées à y remédier

9. En février 2024, les contrôles dans la base de données ClearCheck des Nations Unies avaient donné un résultat positif pour plus de 800 candidats déployés dans le cadre de l'intervention d'urgence en Ukraine. À ce jour, 1458 personnes en Ukraine ont participé, en ligne ou en présentiel, à des séances de formation et de sensibilisation à la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels et aux mesures destinées à y remédier (PRSEAH). Dans les pays d'accueil de réfugiés, 1292 partenaires

¹ Voir https://www.iaea.org/fr/themes/la-coordination-des-interventions-interorganisations (consulté le 17 avril 2024).

² Données du Centre de santé publique du Ministère ukrainien de la santé.

³ Centre de santé publique du Ministère ukrainien de la santé. Voir https://phc.org.ua/news/v-odesi-spalakh-koru-zakhvoryuvannya-viyavili-u-dvokh-ditey-z-odniei-rodini-yaka-povernulas-z# (consulté le 30 avril 2024).

⁴ Centre de santé publique du Ministère ukrainien de la santé – couverture vaccinale. Voir https://phc.org.ua/kontrol-zakhvoryuvan/imunizaciya/okhoplennya-scheplennyami (consulté le 30 avril 2024).

⁵ Voir https://response.reliefweb.int/ukraine/health (consulté le 17 avril 2024).

du secteur de la santé ont été formés à la PRSEAH et à des questions connexes, telles que le traitement des signalements d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels. L'OMS continue de participer aux réunions interinstitutions consacrées à la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels et aux groupes de travail connexes.

Appui au secteur de la santé

- 10. En 2023, selon les estimations, 7,2 millions de personnes en Ukraine ont bénéficié des interventions sanitaires de l'OMS, notamment de la livraison directe de fournitures et d'équipements médicaux et d'un appui technique au travers de formations, d'orientations techniques et de la coordination des partenaires en santé.
- L'OMS a aidé le Ministère ukrainien de la santé à renforcer les capacités des agents de santé dans différents domaines, parmi lesquels la prise en charge des problèmes de santé mentale, la traumatologie et la réadaptation, la prise en charge de victimes en grand nombre, l'exposition aux produits chimiques, les maladies infectieuses et la détection et la maîtrise des flambées épidémiques. Le retrait progressif de la plupart des équipes médicales d'urgence internationales a été engagé début 2023, et la préparation et les capacités de montée en puissance au niveau national ont été renforcées. Dans ce cadre, 10 des 21 équipes mobiles (type 1) d'intervention dans les situations de catastrophe ont été déployées. De plus, une liste sur laquelle sont inscrits 405 membres a été établie pour faciliter le déploiement d'agents de santé dans les situations de catastrophe. L'OMS continue d'assurer la coordination avec ces équipes médicales d'urgence internationales, en mettant l'accent sur l'amélioration de la formation et des soins de traumatologie. En 2023, 3979 agents de santé ont participé à des sessions de formation complètes. L'OMS et ses partenaires locaux ont créé et déployé en Ukraine des unités de lutte contre les maladies non transmissibles et de santé mobile, lesquelles ont assuré plus de 22 000 consultations pour des cas de maladies non transmissibles. Cette intervention, qui s'est déroulée d'avril à décembre 2023 dans six oblasts, a bénéficié du concours de 43 unités mobiles et de 113 agents de santé (médecins et personnel infirmier). Les prestations de santé portaient principalement sur les maladies non transmissibles, la santé mentale, les maladies infectieuses et la vaccination, ainsi que sur les soins palliatifs, l'appui aux victimes de violence fondée sur le genre et les soins d'urgence et de traumatologie. En outre, l'OMS a mis en place 15 unités modulaires destinées aux soins de santé primaires dans cinq oblasts, desservant une population de 73 000 personnes.
- 12. L'OMS a équipé 40 établissements de santé de technologies d'assistance, conformément aux dispositions du Ministère de la santé prévoyant de favoriser la fourniture d'aides techniques. Elle a également appuyé la transformation d'un centre de réadaptation basé à Rivne en centre national spécialisé dans la prise en charge des lésions médullaires et des traumatismes crâniens.
- 13. Tout au long de l'année 2023, l'OMS a appuyé 843 établissements/centres d'hébergement destinés à accueillir les populations déplacées à l'intérieur du pays dans six oblasts, ce qui a permis à 637 435 personnes déplacées de bénéficier de vaccins, de consultations et d'activités de sensibilisation dans le domaine de la santé. Dans l'oblast de Rivne, les campagnes de sensibilisation destinées aux personnes âgées vivant dans des zones rurales reculées ont permis d'accroître la couverture vaccinale contre la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) et la diphtérie. Il en va de même dans l'oblast de Lviv, où des actions entreprises dans 41 collectivités territoriales ont permis d'accroître la couverture vaccinale contre la COVID-19 chez les personnes âgées et contre la diphtérie.
- 14. L'OMS continue de renforcer la gestion des événements chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires éventuels en collaboration avec le Ministère ukrainien de la santé. Elle a assuré 45 séances de formation de base à la préparation et à la riposte aux situations d'urgence chimique, dont ont bénéficié plus de 2243 cliniciens, et 20 séances de formation à la préparation des hôpitaux aux situations d'urgence radiologique, dont ont bénéficié plus de 400 cliniciens.

- 15. L'OMS a aidé le Ministère ukrainien de la santé à examiner et à recenser les lacunes existantes en vue de mettre à jour le cadre juridique actuel destiné à prévenir et à combattre la violence fondée sur le genre. Cette mise à jour a notamment pour but d'améliorer les prestations offertes aux victimes, d'actualiser les protocoles liés aux examens médicaux, d'établir des critères détaillés en matière de prestation de services de santé et d'élaborer des procédures d'établissement des faits à l'intention de toutes les victimes de violences fondées sur le genre, qu'il s'agisse de violences liées à la guerre ou de violences domestiques.
- 16. Plus de 6,4 millions de réfugiés ukrainiens ont présenté une demande d'asile, de protection temporaire ou de protection au titre de régimes nationaux comparables. Des problèmes d'accès aux soins de santé ont été signalés dans de nombreux pays. De janvier à décembre 2023, l'OMS a aidé 345 483 personnes à accéder aux services de santé et 19 240 personnes ont été formées à la prestation de services de santé destinés aux réfugiés et aux populations d'accueil.
- 17. L'OMS et le Ministère de la santé de la République de Moldova ont posé les premiers jalons d'une action globale visant à améliorer l'accès des réfugiés et des populations d'accueil à des soins intensifs, d'urgence et de traumatologie sûrs et de qualité. Dans le cadre de cette initiative, 29 formations fondées sur des simulations ont été conçues et dispensées à plus de 600 agents de santé et directeurs d'hôpitaux. En Pologne, l'OMS a aidé 12 121 personnes à accéder à des services de lutte contre la tuberculose, le VIH et les infections sexuellement transmissibles et a sensibilisé 69 052 personnes via des campagnes sur les comportements sains à la prévention des maladies, à la vaccination, à la prise en charge des maladies chroniques et à l'accès aux soins de santé. En Roumanie, des médiateurs culturels de l'OMS ont, au cours de l'année 2023, dispensé plus de 4000 séances de soutien psychologique à des bénéficiaires ukrainiens et ont fourni des conseils à près de 1500 réfugiés sur la façon de s'orienter dans le système de santé. L'OMS a appuyé la création d'un centre d'aide à l'orientation professionnelle en Tchéquie pour favoriser l'intégration de professionnels de la santé issus du monde entier, y compris de réfugiés ukrainiens. À ce jour, 860 agents de santé ont pu bénéficier de cette initiative.
- 18. Le 1^{er} mars 2024, 3785 évacuations médicales avaient été coordonnées par le Ministère ukrainien de la santé avec le soutien de l'OMS.² Plus de 2800 de ces évacuations ont été facilitées au travers du système d'évacuation médicale de l'Union européenne³ et d'autres par plusieurs mécanismes bilatéraux.²

Achat de médicaments essentiels et de fournitures

19. Depuis le 24 février 2022, l'OMS a acheté des médicaments, du matériel médical et des fournitures d'une valeur de plus de 125 millions USD, des fournitures d'une valeur de plus de 101 millions USD ayant été distribuées aux établissements de santé, tandis que des fournitures d'une valeur de 24 millions USD sont soit en stock soit sur le point d'être livrées. L'équipe logistique de l'OMS apporte un soutien substantiel aux partenaires du Groupe sectoriel pour la santé, à la fois en termes de fournitures et d'assistance technique. De janvier 2023 à février 2024, l'OMS a participé à 103 convois interinstitutions. De février 2022 à février 2024, l'OMS a livré des fournitures et du matériel

¹ Voir https://data.unhcr.org/fr/situations/ukraine (situation au 14 mars 2024; consulté le 17 avril 2024).

² Données du Ministère ukrainien de la santé.

³ Données du Centre européen de coordination de la réaction d'urgence.

⁴ Des fournitures de traumatologie d'une valeur de 5,5 millions USD pour couvrir jusqu'à 31 358 interventions chirurgicales, des médicaments contre les maladies non transmissibles d'une valeur de 4,1 millions USD pour couvrir 1,38 millions de personnes et des kits sanitaires d'urgence interinstitutions d'une valeur de 1,8 millions USD pour couvrir 840 000 personnes.

d'une valeur totale de plus de 24,6 millions USD aux pays accueillant des réfugiés, notamment à la Hongrie, à la Pologne, à la République de Moldova, à la Roumanie et à la Tchéquie.

Surveillance des attaques visant les services de santé

20. Au 29 février 2024, un total de 1626 attaques visant les services de santé, ayant fait directement 266 blessés et 121 morts, avaient été vérifiées grâce au système de surveillance des attaques visant les services de santé. Quelque 1415 incidents ont touché des établissements de santé, et 374 ont eu une incidence sur les fournitures sanitaires.

1

Prise en charge des besoins psychosociaux et de santé mentale

- 21. En février 2024, 22 partenaires faisaient partie du programme d'action Combler les lacunes en santé mentale en Ukraine et avaient assuré la formation de plus de 5700 agents de soins de santé primaires. Plus de 77 000 agents de soins de santé primaires ont par ailleurs suivi le cours en ligne sur la prise en charge des problèmes de santé mentale dans les structures de soins de santé primaires. Entre juin 2022 et février 2024, l'OMS a formé 516 formateurs des secteurs et services proches de la ligne de front de toute l'Ukraine sur la base du cours Self-Help Plus. En outre, 32 équipes communautaires de santé mentale, soutenues par l'OMS, ont assuré plus de 107 000 consultations à l'intention de 3618 personnes souffrant de troubles mentaux graves entre février 2022 et février 2024.
- 22. En 2023, un soutien psychosocial et en santé mentale a été apporté dans le cadre de 10 333 consultations qui se sont déroulées en Bulgarie, en Pologne, en Roumanie et en Tchéquie.

Allocation des ressources

- 23. Le recrutement de personnel pour l'ensemble des interventions a été intensifié, notamment en faisant appel aux partenaires de réserve et au Réseau mondial d'alerte et d'action en cas d'épidémie. Au total, 196 déploiements ont eu lieu dans le cadre de l'intervention en Ukraine.
- 24. L'OMS a lancé un appel de fonds de 114 millions USD pour couvrir les besoins de financement en 2024, dont 75 millions USD pour la riposte à l'urgence sanitaire en Ukraine et 39 millions USD pour l'intervention dans les pays recevant des réfugiés. Au 29 février 2024, un montant total de 15,3 millions USD avait été reçu. L'OMS continuera de collaborer avec ses partenaires pour obtenir les ressources financières permettant de répondre aux besoins à moyen et à long terme, notamment aux fins du relèvement et de la reconstruction.

MESURES À PRENDRE PAR L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

25. L'Assemblée de la Santé est invitée à prendre note du rapport.

= = =

6

¹ Système de surveillance des attaques visant les services de santé. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2022 (https://extranet.who.int/ssa/Index.aspx, consulté le 17 avril 2024).